



MAIRIE D'ALBON

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération 45 / 2022 : Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

Délibération 46 / 2022 : Approbation de la révision avec examen conjoint n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la révision avec examen conjoint n°1 du plan local d'urbanisme.

Délibération 47 / 2022 : Tarif mise à disposition Salle des Fêtes Pierre MENDES France pour le Marché de Noël du Sou des Ecoles d'ANDANCETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif pour l'utilisation de la salle des fêtes Pierre MENDES FRANCE par le Sou des Ecoles d'ANDANCETTE les 19 et 20 novembre 2022 à 600 euros.

Délibération 48 / 2022 : Octroi de cadeaux au personnel pour départ à la retraite

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le principe d'un cadeau offert aux agents partant à la retraite

Délibération 49 / 2022 : Attribution de chèques cadeaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'attribution de chèques cadeaux à chaque agent en fin d'année.

Délibération 50 / 2022 : Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et de 3 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'un emploi d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 29 heures hebdomadaires, d'un emploi d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 31,03 heures hebdomadaires et d'un emploi d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 33,08 heures.

Délibération 51 / 2022 : Autorsiation signature convention d'occupation du domaine public avec le SIRCTOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à la signer la convention d'occupation du domaine public concernant l'ilot de propreté de la Salle des Fêtes.

Le Maire,

Philippe BECHERAS

